

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

**N° 150/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

**Objet de la délibération :**  
**NAUULOUE : recrutement de**  
**M. KLOTZ Grégory**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 9
- Votants : 84

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,

**Procuration**

M. Fourquet Luc à M. Mougin Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

**Suppléé(e)s**

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,

**Excusé(e)**

Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la déclaration de vacances de poste pour faire suite au départ de Romain Antoine au 21.09.17,
- Vu la délibération n° 72/08 " *Création d'emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)*",

Considérant les candidatures reçues et le choix du jury de retenir celle de Grégory KLOTZ,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à recruter par voie de mutation M. Grégory KLOTZ en remplacement de M. ANTOINE sur le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à l'échelon 4 à compter du 22 septembre 2017..

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-150-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

